... / ...



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-111 / 8-9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEAUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent: R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET: FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS: Vie culturelle - Location de matériel et prestations diverses - Tarifs 2018

Rapporteur: Dolorès Zambon

EXPOSE: La tarification des prêts de matériels festifs a été adoptée en juin 1990. Chaque année les tarifs de ces prestations doivent être réactualisés au 1^{er} janvier.

La tarification a pour but de responsabiliser les utilisateurs et de permettre l'entretien du matériel. Il est rappelé que pour les associations Voironnaises aucune participation n'est demandée, sauf une caution restituée si tout le matériel est rendu dans l'état initial.

PROPOSITION:

Vu l'avis favorable de la commission vies associative culturelle et sportive du 13 novembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

• D'adopter pour l'année 2018 les tarifs de prestations et de location de matériel suivants qui sont en moyenne en augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Ces prestations s'adressent aux seules personnes morales.

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20171122-2017-111-DE Date de télétransmission : 05/12/2017 Date de réception préfecture : 05/12/2017

Prestations diverses	2018
Personnel qualifié / heure	39,30 €
Véhicule avec chauffeur / heure intra/extra muros	66,00€
Tarif kilométrique	0,71 €
Location de matériel	
Table Fer (0,90 x 0,90)	1,30 €
Table Bois (2,20 x 0,70)	2,80 €
Chaise métal	0,50 €
Barrière	2,80 €
Podium : l'élément	5,65 €
Tente pop up	57,20 €
Tribune ou gradin : la place	2,80 €
Table plateau sur tréteaux	2,80 €
Panneaux électoraux	2,80 €
Urne	5,65 €
Banc (4 places)	2,05 €
Grille (à l'unité)	5,25 €
Location remorque podium 45 m ²	
Location + montage/démontage + transport sur Voiron	162,25 €
Prix par jour supplémentaire Voiron	54,15€

- Majoration de 50 % pour les utilisateurs extérieurs à la commune.
- Caution de 150,00 € encaissée pour les utilisateurs Voironnais et non Voironnais.
- Les livraisons et montage en dehors de VOIRON, même pour les associations Voironnaises, sont payantes pour tous.
- La location de matériel donnera lieu à une facturation à partir d'un montant minimum de 20 €

DECISION: La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)** AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

e Maire de VOIRON,

Julien POLAT